

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/04/03-09
Du conseil municipal du 3 avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COLLEARD Arnaud, DEBOUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

Madame Lydie MALERBA a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre envoyée par le FDGDON de la Manche concernant la lutte contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche. La commune est invitée à procéder au choix de trois entreprises : une entreprise titulaire, puis une seconde et troisième entreprise s'il y a besoin de transférer à un autre opérateur. Les offres présentées ne sont valables que pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- FAVORISE

- en premier choix : Normandie Nuisibles (LEBOUTELLER Nicolas, Saussey)
- en deuxième choix : Assistances Nuisibles (CALENGE Mickaël, Saint-Sauveur-Villages)
- en troisième choix : QM Nuisibles (MADELEINE Quentin, La Vendelée)

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget 2025, section fonctionnement.

La secrétaire de séance
Lydie MALERBA



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le

14 AVR. 2025

14 AVR. 2025